



POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Procédure validée le : 22/10/2014
Procédure mise à jour le : 05/10/2022

Conformément à la réglementation en vigueur, Eurazeo Investment Manager a mis en place une procédure opérationnelle en vue du traitement rapide et efficace des réclamations adressées par ses clients.

1- RECEPTION DE LA RECLAMATION

Un client qui serait insatisfait peut adresser gratuitement une réclamation à Eurazeo Investment Manager, par mail s'il a un interlocuteur habituel dans la société, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante :

Eurazeo Investment Manager
Service Operations & Client Servicing
117 avenue des Champs Elysées
75008 Paris

2- DELAIS DE TRAITEMENT DE LA RECLAMATION

La réclamation est traitée dans les meilleurs délais.
Eurazeo Investment Manager en accuse réception au client sous dix jours.
Dans tous les cas, le client reçoit un courrier de réponse dans un délai de deux mois maximum à compter de la date de réception de sa réclamation.

3 - LA MEDIATION AMF

Si les réponses apportées ne le satisfont pas, le client peut également avoir recours au médiateur de l'Autorité des marchés financiers :

Mme Marielle COHEN-BRANCHE
Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers
17, Place de la Bourse
75082 PARIS Cédex 02

4 - LA PLATEFORME DE RÈGLEMENT DES LITIGES EN LIGNE

En cas de contrat de souscription en ligne, le client a la possibilité en qualité de consommateur, de recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) de la Commission Européenne en utilisant le lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/ord/>.

L'adresse de contact chez Eurazeo Investment Manager est la suivante : pcs@eurazeo.com.